

DCS21005:

Cession de l'actif "FabLab du Polinno" à la CdC "Pays Beaume-Drobie"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYN Dousé de récéption en préfecture 007-200001642-20210120-DCS21005-DE Date de télétransmission : 26/01/2021 Date de réception préfecture : 26/01/2021

Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Ailhon sous la Présidence de Monsieur Yves RIEU.

Présents: 49 Votants: 64 Contre: 0 Abstention: 0

Présents:

Collège « Sud » (19 présents ; 1 pouvoir) :

Titulaires: Clement N., Ebreland S., Rabier M., Rieu y., Arrighi N., Bastide B., Bruyere-Isnard T., Fournier J., Gsegner G., Noel D., Robert L., Allefresde L., Deleuze J., Fournet C., Defreix C., Waldschmidt P.

Suppléants : Arrighi N., Coulange F., Salel M.

Pouvoirs : de Ageron C. à Clement N.

Collège « Ouest » (24 présents ; 7 pouvoirs) :

Titulaires: Jacquemin B., Linossier J., Pradier S., Fargier M., Roux JP., Chapuis P., Rieu D., Veyrenc Y., Arnaud J.L., Bauzely J.F., Gros C., Lacrotte R., Ponthier J.Y., Saucles G., Soulerin R, Taupenas M., Tourvieilhe M.,

Suppléants: Cros J., Geiguer J., Cortial P., Faure C., Llorca P., Roudier J., Soubeyrand J.

Pouvoirs : de Coste J.Y à Ponthier Y., de Collignon J. à Saucles G, de Bouchardon M. à Tourvieilhe M., de Genest V. à Soulerin R., de Saussac M.C. à Ponthier J.Y., de Gilly M. à Roux J.P., de Chanal P.H. à Roux J.P.

Collège « Est » (6 présents ; 7 pouvoirs) :

Titulaires: Boyer Y., Cuny P.Y., Savatier P., Chazaut B., Mathon C., Pujuguet B.,

Pouvoirs : de Gonnet Tabardel F. à Pujuguet B., de Mattei M. à Pujuguet B., de Croizier J.P. à Chazaut B., de Guerin P. à Mathon C., de Dumarché B. à Mathon C., de Laussel J. à Savatier P., de Villard S. à Boyer Y.

Exposé: Le Président rappelle aux délégués présents que, dans le cadre de la préfiguration du Polinno, le SYMPAM a créé un FabLab sur le site de la pépinière des métiers d'art "Pépit'Art" de Chandolas. Destiné à outiller les professionnels des métiers d'art et, au-delà, les entrepreneurs et particuliers désireux de se familiariser avec les nouveaux usages numériques, il a fait l'objet, en 2019 et 2020, d'une première phase d'équipement (graveuse découpeuse laser, imprimantes 3D, studio photo, oscilloscope, ordinateurs, outillage divers). Totalisant 22 678,96 € TTC, les dépenses correspondantes ont été subventionnées à la fois par le FEADER Leader (9 772,44 €), le Département (3 804,97 €), le fonds de dotations "Mécen Ardèche" (1 300,00 €) et la CdC du Pays Beaume-Drobie (4 000,00 €). L'autofinancement résiduel de 3 801,55 € a été pris en charge par le SYMPAM. Or, en lien avec la reprise depuis le 1er janvier dernier de l'animation du Polinno par la CdC du Pays Beaume-Drobie, il convient aujourd'hui de lui céder l'actif correspondant. Le montant des subventions encaissées par le syndicat (18 877,41 €) étant supérieur à sa valeur nette après amortissement (18 307,58 €), la cession pour l'euro symbolique semble à cet égard logique.

Décision: Sur la base de l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la cession à la Communauté de communes "Pays Beaume-Drobie" de l'actif comptable "FabLab du Polinno" relevant du budget principal et ce, pour l'euro symbolique. Il donne par ailleurs délégation au Président pour signer la convention afférente.

Ainsi fait et délibéré à Ailhon, le 20 janvier 2021.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Vinezac, le 21 janvier 2021. Le Président, Yves RIEU